



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DU LOIR ET CHER

Association loi 1901
Siège social : 20, rue Guynemer
41000 BLOIS

Exercice clos le 31 août 2023

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DU LOIR ET CHER

Association loi 1901

Siège social : 20, rue Guynemer
41000 BLOIS

Exercice clos le 31 août 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E du Loir et Cher relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».



Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que sur les 292 coopératives scolaires et foyers coopératifs 19 ne tiennent pas leur comptabilité sur le logiciel préconisé Retkoop ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport, et



notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 1^{er} février 2024

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes

BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DU LOIR ET CHER

ACTIF	31.08.2023			31.08.2022	PASSIF	31.08.2023	31.08.2022
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	30	30			Fonds propres (avant affectation)	117 777	99 827
Terrains					Report à nouveau	1 616 184	1 747 420
Constructions					Résultat de l'association	-51 497	-113 286
Matériels d'activités	87	87			Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	57 743	57 673	70	70	Total	1 682 464	1 733 961
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Autres prêts et titres immobilisés					Fonds dédiés	323	323
Dépôts et cautionnements					Provisions pour risques		
Total	57 860	57 790	70	70	Provisions pour charges	606	
					Total	929	323
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	2 115		2 115	1 648	Emprunts et dettes assimilées		1 375
Coopératives et usagers divers	9 873		9 873	5 571	Fournisseurs	5 397	5 376
Comptes courants OCCE	2 396		2 396	1 817	Dettes fiscales et sociales	5 885	3 749
Autres créances (dont erreurs débitrices)					Comptes courants OCCE	214	
Trésorerie	1 691 938		1 691 938	1 743 762	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	11 502	8 085
Charges constatées d'avance					Produits constatés d'avance		
Total	1 706 321		1 706 321	1 752 798	Total	22 998	18 585
TOTAL	1 764 181	57 790	1 706 391	1 752 868	TOTAL	1 706 391	1 752 868

OCCE DU LOIR ET CHER

	2022/2023	2021/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	428 223	415 125
Ventes de produits	716 248	681 656
Prestations de service et animations	282 870	275 238
Subventions d'exploitation	575 831	562 683
Dons et Mécénat	3 628	4 418
Contributions financières	266 851	190 756
Autres produits	4	1 391
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		303
Total	2 273 656	2 131 569
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	406 872	431 627
Variation des stocks de fournitures à céder	-467	893
Autres achats et charges externes	1 837 837	1 670 531
Aides financières	218	156
Impôts et taxes	3 636	1 018
Salaires	12 768	6 956
Charges sociales	3 674	2 024
Cotisations reversées	31 852	89 856
Autres charges	1 718	3 595
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	51 203	57 794
Dotations aux dépréciations et provisions	606	
Report en fonds dédiés		
Total	2 349 917	2 264 449
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-76 261	-132 880
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	19 763	5 758
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	19 763	5 758
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	19 763	5 758
RESULTAT COURANT (I + II)	-56 498	-127 122
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	142 254	110 382
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	142 254	110 382
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	137 253	96 547
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	137 253	96 547
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	5 002	13 836
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-51 497	-113 286
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	134 566	134 475
Total	134 566	134 475
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	134 566	134 475
Total	134 566	134 475

ANNEXE DE L'ASSOCIATION

OCCE DU LOIR ET CHER

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2023. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	1 706 391,19 €	1 752 868,19 €
Résultat de l'exercice :	-51 496,52 €	-113 286,41 €
Nombre de coopératives et foyers attendus :	292	292
dont coopératives et foyers agrégés :	292	291
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	1
Nombre de coopérateurs :	26 812	27 155
Heures de bénévolat du siège départemental	725	450
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	4 168	4 440
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	3	3 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	134 566 €	134 475 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DU LOIR ET CHER

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	-51 496,52	}	dont 24 188,65 pour le siège départemental dont -75 685,17 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :		}	dont pour le siège départemental dont pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs C.R.F. agrégés.
entre total actif et total passif constatés dans			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	11 502,34	}	dont 11 502,34 pour le siège départemental dont pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs C.R.F. agrégés.
entre total actif et total passif constatés dans			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	1 691 937,89	}	dont 151 439,18 pour le siège départemental dont 1 540 498,71 pour les C.R.F. agrégés, 5 275,68 par C.R.F. agrégé.
soit en moyenne environ			

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotations amortissements et gros équipement :	51 202,51	}	dont pour le siège correspondant aux amortissements dont 51 202,51 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			
Total des produits :	2 435 673,12	}	175,35 par C.R.F. agrégé. dont 114 259,12 pour le siège départemental dont 2 321 414,00 pour les C.R.F. agrégés, 7 950,05 par C.R.F. agrégé.
soit en moyenne environ			
Total des charges :	2 487 169,64	}	dont 90 070,47 pour le siège départemental dont 2 397 099,17 pour les C.R.F. agrégés, 8 209,24 par C.R.F. agrégés -259,20 par C.R.F. agrégé.
soit en moyenne environ			
Résultat net moyen :			

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale		0,5
Total		1,5

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	273	274
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	93%	94%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	291	291
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	281	282
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	275	276
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires		ND
Participants aux séances de formation (estimation)		ND

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DU LOIR ET CHER

ACTIF	31.08.2023			31.08.2022	PASSIF	31.08.2023	31.08.2022
	Brut	Amort. & Dépréciat ^o	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	30	30			Fonds propres (avant affectation)	117 777	99 827
Terrains					Résultat du siege de l'association	24 189	17 950
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	87	87			Total	141 965	117 777
Autres immobilisations corporelles	57 743	57 673	70	70	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	323	323
Autres prêts et titres immobilisés					Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	606	
Total	57 860	57 790	70	70	Total	929	323
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	2 115		2 115	1 648	Emprunts et dettes assimilées		1 375
Coopératives et usagers divers	9 873		9 873	5 571	Fournisseurs	5 397	5 376
Comptes courants OCCE	2 396		2 396	1 817	Dettes fiscales et sociales	5 885	3 749
Autres créances					Comptes courants OCCE	214	
Trésorerie	151 439		151 439	127 578	Autres dettes	11 502	8 085
Charges constatées d'avance					Produits constatés d'avance		
Total	165 823		165 823	136 614	Total	22 998	18 585
TOTAL	223 683	57 790	165 892	136 684	TOTAL	165 892	136 684

OCCE DU LOIR ET CHER

	2022/2023	2021/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	57 746	58 383
Ventes de produits	7 479	7 472
Prestations de service et animations	11 989	14 983
Subventions d'exploitation		1 914
Dons et Mécénat	3 628	4 418
Contributions financières	6 465	4 826
Autres produits	4	1 391
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		303
Total	87 311	93 690
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	6 030	5 497
Variation des stocks de fournitures à céder	-467	893
Autres achats et charges externes	29 909	32 676
Aides financières	218	156
Impôts et taxes	3 636	1 018
Salaires	12 768	6 956
Charges sociales	3 674	2 024
Cotisations reversées	31 559	31 500
Autres charges	1 718	3 595
Dotations aux amortissements		163
Dotations aux dépréciations et provisions	606	
Reports en fonds dédiés		
Total	89 652	84 477
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-2 341	9 213
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	19 763	5 758
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	19 763	5 758
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	19 763	5 758
RESULTAT COURANT (I + II)	17 421	14 971
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	7 185	6 707
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	7 185	6 707
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	418	3 727
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	418	3 727
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	6 767	2 979
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	24 189	17 950
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	19 938	12 375
Total	19 938	12 375
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	19 938	12 375
Total	19 938	12 375

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2023, qui dégage un excédent de 24 188,65 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le principal fait caractéristique concerne la crise sanitaire intervenue au cours de l'exercice précédent et qui s'est poursuivie sur l'exercice : elle a eu notamment pour effet l'annulation de plusieurs manifestations et activités pédagogiques prévues.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	29,90			29,90
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	38 114,42			38 114,42
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	13 991,56			13 991,56
Mobilier de bureau	5 724,14			5 724,14
Immobilisations en cours				
Total	57 860,02			57 860,02

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Néant

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	29,90			29,90
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	38 114,42			38 114,42
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	13 991,56			13 991,56
Mobilier de bureau	20%	5 724,14			5 724,14
Total		57 860,02			57 860,02

2. Immobilisations financières

Néant

3. Stocks

Agendas et livrets

2 114,90
2 114,90

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	9 872,85		9 872,85
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	9 872,85		9 872,85

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale	2 130.00
OCCE UR Centre	<u>265.65</u>
	2 395.65

6. Autres créances

Néant

7. Trésorerie

BP compte courant	51 964.97
CM comptes courant	53 229.44
LBP compte courant	902.38
LBP livret A	23 834.30
Intérêts à recevoir	21 321.49
Caisse	<u>186.60</u>
	151 439.18

8. Charges constatées d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
ERASMUS + NOUAN	322,62			322,62
Total	322,62			322,62

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)		606,20		606,20
Provisions pour charges		606,20		606,20
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total		606,20		606,20

Dotations / reprises d'exploitation	606,20
Dotations / reprises financières	
Dotations / reprises exceptionnelles	
Total	606,20

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet _____

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

5. Fournisseurs

Fournisseurs, factures non parvenues	<u>5 397.46</u>
	5 397.46

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	645.53
Urssaf	438.63
Retraite complémentaire	253.37
Prévoyance	27.64
Charges sur congés payés	191.26
Uniformation	148.24
Impôt sur les produits financiers	<u>4 182.04</u>
	5 884.71

7. Comptes courants OCCE (crédateurs)

AD OCCE du Cher	<u>213.75</u>
	213.75

8. Autres dettes

Dettes Montrichard à reverser	<u>11 502.34</u>
	11 502.34

9. Produits constatés d'avance

Néant

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	26 812	27 155
Cotisation nationale par coopérateur	1,16 €	1,16 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,99 €	0,99 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	57 645,80	58 383,25
Cotisations versées à la Fédération	31 101,92	31 499,80
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	31 101,92	31 499,80

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères		1 914,13
Subventions conseil départemental		
Subventions communes		
Autres subventions		
Total	-	1 914,13
Dont versées aux coopératives		

3. Contributions financières

Contributions Fédération OCCE	6 465.35
-------------------------------	-----------------

4. Aides financières

Aides financières AD GUADELOUPE	200,00
Subventions reversées aux coops	<u>17.80</u>
	217.80

5. Produits exceptionnels

Produits sur exercices antérieurs :	
Remboursement SILC	6 149.00
Indemnités/jugement	1 000.00
Fermetures de coopératives	<u>36.22</u>
	7 185.22

6. Charges exceptionnelles

Charges sur exercices antérieurs	418.00
----------------------------------	--------

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

2. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant

3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

4. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de Blois, de locaux situés 20 rue Guynemer (environ 100 m²).

b) Bénévolat

Le bénévolat du siège départemental représente environ 725 heures de travail valorisées à 19 938 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Banque Populaire du Val de France :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Populaire. Le compte « centralisateur » (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	163	ND
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	1 030 000.00	1 010 000.00
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	14 049.77	5 049.99
Montant des impôts dus par l'AD	2 124.22	723.34
Montant des intérêts acquis nets après impôts	11 905.55	4 326.65
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%

- **Crédit Mutuel Enseignant :**

Une seconde mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Crédit Mutuel Enseignant (convention du 24/08/2015) :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	127	ND
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	500 599.17	500 501.28
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	5 097.33	502.72
Montant des impôts dus par l'AD	1 223.26	120.65
Montant des intérêts acquis nets après impôts	3 873.97	382.07
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%